

DEC111308DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100152 du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu le projet de convention entre Electricité de France (EDF), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le CNRS, relative au financement de l'« expérience NEUTRINO » sur le site de Chooz,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention entre EDF, le CEA et le CNRS, relative au financement de l'« expérience NEUTRINO » sur le site de Chooz.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2011

ALAIN FUCHS